



#### SOMMAIRE

P.1/1 Les élections professionnelles  
P.2/2 Conseil syndical académique  
P.3/2 Dispositif d'accompagnement des  
personnels  
P.4/2 Mutations inter  
P.5/3 Dates de saisie des vœux  
P.6/3 Calendrier des actes de gestion  
Annexe 1 : convocation au CSA  
Annexe 2 : affiche réunion mouvement inter  
Annexe 3 : tableau des actes collectifs

## Les élections professionnelles

Dans quelques jours, du 27 novembre au 4 décembre, toutes nos professions seront appelées à élire leurs représentants en Comité Technique (CT), en Commission Administrative Paritaire (CAP) ou en Commission Consultative Paritaire (CCP) pour nos collègues non-titulaires.

L'enjeu de ces élections est clair : il s'agira de conforter la position majoritaire du SNES-FSU. Il en va de l'unité du second degré face à ceux qui, par exemple, envisagent la "primarisation" du collège ou qui défendent bec et ongles les néfastes réformes du lycée.

Il s'agira également de redonner à la FSU sa première place dans la fonction publique d'État perdue mécaniquement en 2011, en raison du recul de la participation.

Le rôle des sections d'établissement, et plus particulièrement des militants, est de ce point de vue primordial.

Les listes électorales, les professions de foi et les listes de candidats, doivent être déjà affichées dans les établissements. Vérifier que les professions de foi et les listes de candidats SNES-FSU et FSU sont visibles.

Les notices de vote comportant l'identifiant ont été remises aux collègues, contre émargement, par le chef d'établissement.

Les militants des sections d'établissement doivent vérifier auprès des syndiqués et des sympathisants qu'ils ont créé leur compte électeur. Si ce n'est pas déjà fait, il faut les inciter à le faire.

Il faut également attirer l'attention des collègues sur l'utilisation de l'adresse mail administrative (prenom.nom@ac-nice.fr) qui n'est ni celle d'Iprof, ni celle de l'ENT (voir sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu) la procédure complète).

Le vote débutera le 27 novembre, il est recommandé de ne pas attendre le 4 décembre pour voter. La section d'établissement peut utilement organiser une fin de journée conviviale "Elections" dans l'établissement.

Le 4 décembre, l'établissement doit mettre des ordinateurs à disposition des collègues pour voter.

Vous vous référerez utilement au courrier de S1 n°3 du 3 novembre. Ne manquez pas de signaler à la section académique toute anomalie.

Les militants et les militantes des deux sections départementales, Var et Alpes-Maritimes, et de la section académique sont à votre disposition pour toute information ou/et réunion dans l'établissement. N'hésitez pas à les solliciter.

Pendant la période de vote, du 27 novembre au 4 décembre, les locaux de la section académique seront ouverts jusqu'à 21 heures et des permanences spéciales élections seront assurées.

**Du 27/11 au 4/12 : je vote SNES-FSU aux CAP et CCP et je vote FSU aux CT.**



# Conseil syndical académique

---

Un **conseil syndical** académique se tiendra le **vendredi 12 décembre** au lycée Dumont D'Urville à Toulon à 9h30. Organisons-nous pour que chaque établissement soit représenté. Vous trouverez en annexe une convocation.

## Dispositif d'accompagnement des personnels

---

**Le dispositif d'accompagnement des personnels du second degré enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé** fait l'objet d'une circulaire publiée par le rectorat et disponible dans votre établissement ou sur le site de l'académie. Elle explicite les deux procédures que sont l'affectation sur poste adapté et l'aménagement du poste de travail.

### **Affectation sur poste adapté**

Cette mesure est destinée aux personnels les plus gravement atteints dans leur état de santé afin de mettre en place une démarche progressive de retour à l'emploi. L'affectation sur un poste adapté de courte durée (PACD) est prononcée pour une durée d'un an renouvelable dans la limite maximale de trois ans.

L'affectation sur un poste adapté de longue durée (PALD) est prononcée pour une durée de quatre ans éventuellement renouvelable.

Dans les deux cas, elle a pour conséquence la perte du poste sur lequel le personnel est affecté.

Dans le cas où à l'expiration de la période d'affectation sur poste adapté l'enseignant doit réintégrer ses fonctions, il devra participer au mouvement intra académique pour obtenir une nouvelle affectation à la sortie du dispositif. Dans ce cadre, il pourra notamment constituer un dossier de demande de bonification au titre du handicap. Dans tous les cas les collègues sortant, actuellement, de PACD/PALD bénéficient, lors de leur réintégration, d'une mesure d'allègement horaire de leur service.

### **Aménagements du poste de travail**

Cette mesure regroupe, en fait, plusieurs mesures qui peuvent être complémentaires : aménagement matériel du poste, aménagement des horaires, allègement de service, et accompagnement par une assistance humaine.

Les délais fixés par l'administration pour constituer un dossier de demande sont :

- **le 17 novembre 2014** au plus tard pour les demandes de poste adapté à la rentrée 2015-2016.
- **le 31 mars 2015** au plus tard pour les demandes d'aménagement du poste de travail, y compris les demandes d'allègement de service.

Concrètement, les collègues intéressés par de tels dispositifs ne doivent pas se croire limités par ces délais. Ainsi une demande de PACD/PALD pourra être déposée bien après cette date. Pour information, les CAPA examinant les demandes se réuniront en mars.

N'hésitez pas à nous contacter pour la constitution des dossiers.

# Mutations inter

---

**La circulaire encadrant le mouvement inter académique** vient de paraître au B.O. du 13 novembre 2014.

Les différences par rapport à celle de 2014 portent pour l'essentiel sur deux points :

1. La disparition du dispositif APV remplacé par les demandes formulées dans le cadre de fonctions exercées dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire (regroupant 3 situations : REP +, REP et établissement relevant de la politique de la ville.)

Dans ce cadre, une bonification de 320 pts est attribuée au terme de cinq années de poste en établissement REP+ ou "Politique de la Ville" ; 160 pts dans les mêmes conditions pour les REP. Ceux qui sont en établissement APV déclassés ont trois ans - année présente incluse - pour user du bénéfice acquis à ce titre.

2. Prise en compte, à notre demande, de l'échelon de reclassement pour les ex-non titulaires ; à savoir :

- Jusqu'au 4ème échelon : 100 pts (comme avant) ;
- 5ème échelon : 115 pts ;
- 6ème échelon et + : 130 pts.

En annexe la liste des réunions que nous organisons et des permanences que nous assurons.

Comme chaque année vous recevrez d'ici peu, en nombre, les US consacrées au mouvement Inter.

## Dates de saisie des vœux

---

Les demandes se font sur « I-prof », accessible par internet ([www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam))

Ouverture du serveur le 20 novembre 2014 et fermeture le 9 décembre 2014

Dates des groupes de travail (GT) académiques :

GT handicap type lycée : le 21/01/15

GT vœux et barèmes type lycée : le 22/01/15

GT handicap- vœux et barèmes CPE et COP : le 26/01/15

## Calendrier des actes de gestion

---

Vous trouverez en annexe le calendrier prévisionnel des actes de gestion à afficher sur le panneau syndical. Nous ne manquerons de vous tenir informés des changements éventuels de calendrier.

---

Nice, le 12 novembre 2014

*Objet: CONVOCATION du Conseil Syndical Académique*

Nom et prénom :

Etablissement :

Cher(e) Collègue,

Le Conseil syndical académique, dont tu es membre, se réunira le

**Vendredi 12 décembre 2014 à 9h30**  
au lycée Dumont D'Urville à Toulon

La présente convocation vaut mandat pour l'autorisation d'absence, qui est de droit (article 13 du décret n°2012-224 du 16-02-2012).

Bien cordialement,



Alain Galan,  
Secrétaire général.



Pascal Chaumard,  
Secrétaire administratif.

# MUTATIONS INTER ACADÉMIQUES 2014

Vos élus SNES-FSU vous donnent rendez-vous dans nos réunions  
et permanences pour vous conseiller.

**Ouverture du serveur SIAM du jeudi 20 novembre 12h  
au mardi 9 décembre 12h**



## RÉUNIONS

### *Spéciales Stagiaires*

A **Nice**, au lycée du Parc Impérial  
Et à **Toulon**, au lycée Rouvière  
Mercredi **19** novembre à partir de 14h.

### *Ouvertes à tous*

A **Nice** à 14h30 au local du SNES-FSU  
264, Boulevard de la Madeleine  
Mercredi **19** novembre  
Mercredi **26** novembre

A **Toulon** à 14h30 au local du SNES-FSU  
208, rue Emile Ollivier  
Mercredi **26** novembre

A **Grasse**, à 17h au lycée Amiral  
Mardi **25** novembre



## PERMANENCES

### **Au local du SNES-FSU à Toulon**

Les mardi de 15h à 18h, mercredi de 9h à 11h et de 14h30 à 17h, vendredi de 16h30 à 19h

### **Au local du SNES-FSU à Nice**

Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi toute la journée de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Consultez le site académique [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)

Nous écrire sur l'adresse : [mut@nice.snes.edu](mailto:mut@nice.snes.edu)

Consultez le site national [www.snes.edu](http://www.snes.edu)



SNES-FSU, section académique : 264, Bd de la Madeleine Nice – Tél : 04 97 11 81 53 [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)

SNES-FSU, section départementale du Var, 208 rue Emile Ollivier, Toulon : Tél : 04 94 92 36 77